



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armement

Question écrite n° 29086

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur les forces navales françaises. Le porte-avions Charles-de-Gaulle est entré en service et opère avec succès désormais sur différents théâtres d'opérations. Mais cet équipement, même s'il est prestigieux, semble insuffisant si l'on tient compte des contraintes techniques et des périodes d'indisponibilité du Charles-de-Gaulle. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend étudier la possibilité de mettre en chantier un deuxième porte-avions et dans quels délais.

Texte de la réponse

Le choix par le Gouvernement de construire un second porte-avions a été entériné par la loi de programmation militaire pour les années 2003-2008. Trois options sont envisagées pour la construction du bâtiment : un porte-avions à propulsion nucléaire, un porte-avions à propulsion classique de conception nationale ou construit en collaboration avec le Royaume-Uni. La décision relative au mode de propulsion devrait intervenir au début de l'année 2004. La commande du second porte-avions sera notifiée en 2005 et sa mise en service actif devrait débuter en 2014.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29086

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8893

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 81